



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

VD

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Restocop Coopérative d'exploitation de cuisine en liquidation, Villars-sur-Glâne**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 02.12.2009
4. Echéance de préavis des créances: **27.01.2010**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Restocop Coopérative d'exploitation de cuisine en liquidation,
chemin du Cardinal Journet 3, 1752 Villars-sur-Glâne
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une répartition anticipée après un délai de trois mois suivant la troisième publication de cet avis, conformément à l'art. 745 al. 3 CO.

Restocop Coopérative d'exploitation de cuisine en liquidation
1752 Villars-sur-Glâne

05408364



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 23.12.2009, No 249, Jahrgang - année - anno: 127

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Genossenschaft (Art. 913 OR i.V.m. Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société coopérative (art. 913 CO en liaison avec l'art. 742 CO) - Diffida ai creditori in occasione della liquidazione di una società cooperativa (art. 913 CO congiuntamente all'art. 742 CO)